

(VŒUX)

Cérémonie des vœux 2018 (P.02)



A l'occasion des Vœux du Maire à la population le samedi 20 janvier prochain à 11h30 au Centre polyvalent d'Yvette, auxquels vous êtes toutes et tous conviés, Madame le Maire et le Conseil municipal y réuniront les bacheliers 2017 et fêteront leur réussite.

(CIRCULATION)

Passez en mode hiver... (P.04)



La visibilité de chacun est un élément clef de sécurité sur nos routes, pensez-y. Pour sa part, la commune contribue à son amélioration lors de ses opérations de voirie. Dernièrement ont été ainsi mis en place marquage et signalétique pour sécuriser l'intersection Route de Dampierre/Chemin du Mousseau et la Route de Coignières.



Station d'épuration de Lévis-Saint-Nom.
Les travaux en cours à hauteur du "poste de relevage".



→ EDITO

Chère Lévisienne, cher Lévisien,

Le 9 novembre dernier, la commune a accueilli la Brigade de gendarmerie de Chevreuse venue vous présenter le dispositif de participation citoyenne, consistant à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat. Si notre village connaît peu de faits de délinquance et il faut

s'en réjouir, chaque acte de délinquance constitue un traumatisme pour les victimes. Aussi, ce dispositif innovant devrait permettre de créer de la solidarité de voisinage, du lien social et améliorer la sécurité de tous. Vous en trouverez les modalités de mise en œuvre dans les pages qui suivent.

Afin de maintenir une voirie en bon état, des travaux d'entretien vont être réalisés en différents points de la commune. Par ailleurs des travaux sont en cours au niveau de la station d'épuration, avec pour conséquence une circulation alternée pendant deux mois route d'Yvette au droit du poste de relevage. Pour la sécurité de tous, réduisez votre vitesse.

En cette période hivernale, les activités associatives et du CCAS redoublent d'énergie pour nous proposer goûters, visites, rencontres conviviales et festives, qu'ils en soient ici remerciés.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous à l'occasion de la cérémonie des vœux le 20 janvier prochain au Centre polyvalent d'Yvette à 11h30. ●

Votre Maire

Anne Grignon

(HOMMAGE)

11 novembre



Lévis-Saint-Nom a rendu hommage aux soldats de la commune, morts durant la première Guerre mondiale et à tous les morts pour la France. Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts.

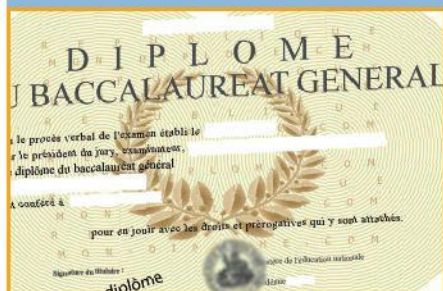


L'Harmonie Municipale et les enfants de l'école de Lévis ont accompagné cette cérémonie.

(CÉRÉMONIE)

Vœux 2018

A l'occasion des vœux du Maire à la population le samedi 20 janvier prochain à 11h30, auxquels vous êtes toutes et tous conviés, Madame le Maire et le Conseil municipal souhaitent réunir et fêter la réussite des bacheliers 2017.



Afin de pouvoir vous envoyer personnellement une invitation, merci de vous faire connaître en mairie avant la fin de l'année.

→ MAIRIE

Résumé du dernier conseil municipal



Séance du 04 octobre 2017

● BUDGET

Approbation de la modification du budget d'assainissement.

● SALLE COMMUNALE

Approbation des conditions de prêt de la salle de Girouard aux partis politiques régulièrement déclarés ou candidats officiellement déclarés en période pré-électorale.

● ACQUISITION

Approbation du projet d'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain de 94 m² située à Yvette hammeau, jouxtant la station d'épuration, en vue de la réalisation de travaux de rénovation des installations d'assainissement collectif réalisés par le SIASY sur le poste de relèvement de Lévis-Saint-Nom.

● CONTRAT D'ASSURANCE

La commune de Lévis-Saint-Nom adhérent au contrat groupe d'assurance statutaire en cours décide de se joindre à la procédure de renégociation.

● ELECTRICITE COMMUNALE

Présentation du compte-rendu annuel de l'activité ENEDIS et EDF pour l'année 2016.

● REGIME INDEMNITAIRE

Régime indemnitaire des adjoints techniques territoriaux. Approbation de l'institution de l'IFSE et du CIA dans la limite des textes applicables à la fonction publique d'Etat.

● PNR

Approbation de la participation financière (4 092,59 €) de la commune auprès du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour les travaux d'entretien des rivières de la Haute Yvette.



● EAU

La construction des usines de traitement du calcaire respecte les délais annoncés. La distribution de l'eau décarbonatée devrait être effective en janvier 2018.

● STATION D'EPURATION

Présentation du compte rendu d'exploitation de la station d'épuration du SIASY pour l'année 2016.

Un point est fait sur l'avancée de l'étude portant sur la mise à jour du schéma directeur d'assainissement des communes de Lévis-Saint-Nom et des Essarts-le-Roi.

● DECHETS VERTS

Demande au SICTOM d'installation de containers supplémentaires sur les parkings de l'école et de la mairie pour les apports volontaires des déchets verts.

→ SÉCURITÉ

Participation citoyenne

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des camérolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection, ...).

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE



IDENTIFIER
Recenser les quartiers concernés



SUSCITER L'ADHÉSION
Organiser une réunion publique



FAIRE SAVOIR
Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive



RENFORCER LA VIGILANCE
Sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie



ENTREtenir LE LIEN
Procéder à des bilans réguliers

POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE



Réunion publique du 09 novembre

CE QU'IL FAUT RETENIR

LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le Maire est chargé de la mise en œuvre et du suivi du dispositif.

LES RÉSIDENTS

Sensibilisés, les habitants de la commune doivent adopter des comportements élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage du courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilité, des démarchages suspects...

LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la Gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Brigade de gendarmerie

Chevreuse - Tél. : 01 30 52 15 48
bta.chevreuse@gendarmerie.interieur.gouv.fr

(RAPPELS)

Respect de la voie publique

Le parvis de la Salle polyvalente est fréquemment souillé par des mégots de cigarettes, capsules et bouteilles diverses. Les services techniques nettoient ses abords et vident les poubelles voyant couramment leurs interventions anéanties en 24h. A ce stade, l'absence totale de savoir-vivre ne peut être éradiquée que par la vigilance de chacun et le respect de ces lieux communs très fréquentés par les enfants.

Consignes de tri

Les bonnes pratiques du tri sont en augmentation constante mais le sictom à l'occasion de ses contrôles aléatoires nous remonte quelques anomalies récurrentes : films, barquettes et sacs plastique sont trouvés dans le bac bleu de recyclage.

Pour votre information ces emballages ne sont pas recyclables et sont à jeter dans le bac vert (ordures ménagères).

Prévention des intoxications

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO), gaz très difficile à détecter, augmentent. Chaque hiver, ces intoxications sont responsables d'une centaine de décès en France.

- Avant l'hiver, faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées et entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel.

- Ne vous chauffez pas avec des appareils, non destinés à cet usage (rêchauds, fours, braseros, cuisinières...), ou à moteur à combustion (groupe électrogène...) dans un lieu fermé, ou avec un chauffage d'appoint risquant à l'usage de dégager du CO.

- Aérez quotidiennement l'habitation et n'obstruez jamais les conduits de ventilation, même par temps froid.



Modernisation de la délivrance des permis de conduire et cartes grises.

Après la carte d'identité et le passeport, et pour répondre aux attentes en matière notamment de sécurité, de lutte contre la fraude, de droit des étrangers et d'appui aux collectivités et aux porteurs de projets, le Ministère de l'intérieur poursuit la modernisation des démarches administratives, en généralisant les téléprocédures.

Aussi depuis le 6 novembre, les demandes se font exclusivement par voie électronique : les usagers peuvent les effectuer en ligne, sans avoir à se déplacer à la préfecture ou dans les sous-préfectures, à partir du site internet "www.ants.gouv.fr".

Un accompagnement des usagers est néanmoins maintenu, par l'intermédiaire de partenaires agréés (établissements d'enseignement de la conduite et professionnels de l'automobile).

4 points numériques (préfecture des Yvelines et les trois sous-préfectures) permettent aux usagers d'accéder aux sites internet spécialisés avec possibilité de scanner les documents et de réaliser leur demande de titres en ligne. Une assistance sur place par les soins d'un "médiateur numérique", est également possible.

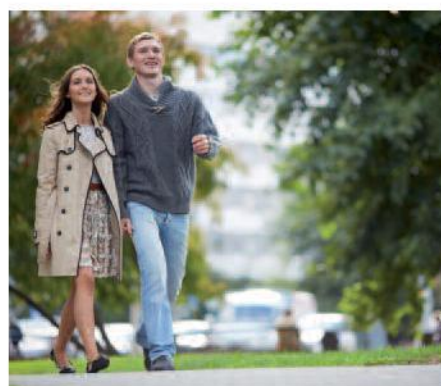
→ CIRCULATION Cyclistes, piétons... passez en mode hiver

→ Augmentant la période d'obscurité, le passage à l'heure d'hiver est souvent marqué par une sur-accidentalité routière des adeptes du vélo et des piétons.



Petit rappel

- si vous circulez à vélo, celui-ci doit être équipé d'un feu avant jaune ou blanc et d'un feu arrière rouge, de catadioptrés (dispositifs rétro réfléchissants) de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.
- le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers, depuis le 22 mars 2017.



Quant aux piétons, Sans aucun équipement rétro-réfléchissant, ils ne

sont visibles dans l'obscurité qu'à 30 mètres, contre plus de 150 mètres lorsqu'ils en sont équipés. Or, pour un automobiliste, la distance d'arrêt est au minimum de : 25m (38 m sur route humide) pour une vitesse de 50 km/h, 81m (120m sur route humide) pour une vitesse de 90 km/h.

Pour se rendre plus visible, le piéton doit donc :

- préférer les vêtements de couleurs claires, privilégier des vêtements et chaussures équipés d'éléments rétro-réfléchissants dès leur fabrication.
- pour les enfants, choisir un cartable avec des bandes rétro-réfléchissantes sur les bretelles, les côtés et le dos du sac pour que l'enfant soit visible sous tous les angles.
- enfin marchez le plus loin possible de la chaussée : s'il n'y a ni trottoir ni accotement, marchez sur le côté gauche de la chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face.

Pour finir, automobilistes laissez les trottoirs aux piétons, stationnez vos véhicules sur les emplacements dédiés ou dans vos propriétés. Adaptez toujours votre vitesse aux conditions lumineuses et climatiques, circulez les vitres sèches et désembuées (les reflets masquent la présence d'un piéton), vérifiez l'état et le réglage de vos feux et essuies glaces.

Ce rappel de base n'est pas une simple revue de "détails", la visibilité de chacun est un élément clef de sécurité sur nos routes, pensez-y.

Pour sa part, la commune contribue à l'amélioration de la sécurité lors de ses opérations de voirie. Dernièrement ont été ainsi mis en place marquage et signalétique pour sécuriser l'intersection Route de Dampierre/Chemin du Mousseau et la Route de Coignières. ●



ASSAINISSEMENT

Et au milieu coule une rivière...



→ Et au milieu coule une rivière... et bien d'autres choses !

Pluviales, usées, peu importe leur origine pourvu qu'on en ait l'ivresse ! Enfin

presque... En cette fin d'année, Lévis s'offre les "Grandes eaux" à sa façon.

Au programme, divers travaux d'assainissement destinés à canaliser le ruissel-

lement des eaux pluviales réalisés sur l'ensemble de la commune et déclinés sous registres divers tels que reprofilage et curage de fossés, création et rénovation de traversées sous chaussée, réfection de grilles d'avaloirs...

Les eaux usées ne sont pas en reste ! Suite à la casse de la conduite du poste de refoulement ((obsolète et sous dimensionné) de la station d'épuration en 2016, un nouvel ouvrage est en cours de réalisation nécessitant la mise en place d'une circulation alternée en amont et aval de la station jusqu'à l'orée 2018.

Et au milieu coule l'Yvette, un patrimoine à préserver et une responsabilité collective où chacun a son rôle à jouer en veillant à la mise en conformité de son habitation avec la réglementation sur l'assainissement. ●

La station d'épuration



CHIFFRES CLÉS

Source : SIASY
Rapport d'activité 2016

→ La station a traité 454 455 m³ d'eaux usées en 2016, soit en moyenne 1 245 m³/jour.

• Les performances épuratoires de la station sont excellentes avec des rendements d'épuration élevés :

• 99 % pour la pollution organique (80 % exigés),

• 95 % pour le traitement des nitrates (70 % exigés), les nitrates proviennent majoritairement des engrais et du métabolisme humain,

• 92 % pour le traitement des phosphates (80 % exigés), les phosphates proviennent essentiellement des détergents domestiques.

Résultat du processus épuratoire, la station a produit 552 tonnes de "boues d'épuration" en 2016, transformées en compost agricole à forte valeur agronomique sur des plateformes de compostage.

Ces résultats classent la station du SIASY parmi les stations les plus performantes du département dans sa catégorie. La

station est soumise à un programme d'auto-surveillance, régulièrement audité et validé par l'Agence de l'Eau.

Le coût total de fonctionnement de la station a été de 234 197 € en 2016, ce qui représente une moyenne annuelle de 80 € par habitation raccordée. En application de la Loi sur l'Eau, ce coût est essentiellement financé par une taxe d'assainissement prélevée sur la facture d'eau des usagers, d'un montant de 0,83 €/m³ d'eau en 2016, inchangé depuis 2012. ●

DÉCARBONATATION

"La distribution de l'eau "décarbonatée" (avec un taux de calcaire moins élevé et optimisé) est effective depuis le 11 décembre 2017.

L'eau est donc durant quelques jours progressivement adoucie jusqu'à fin décembre.

Afin de bien comprendre les incidences sur l'eau distribuée, une campagne d'information des usagers est prévue, chaque abonné recevra un courrier et une plaquette explicatifs des avantages du nouveau traitement. Les informations complémentaires seront disponibles sur le site internet www.saurclients.fr ou www.siryae.fr

→ ENSEIGNEMENT

L'Ecole des Sources



→ L'école des Sources accueille, cette année, 149 élèves répartis dans 6 classes (2 maternelles et 4 élémentaires). Le nombre d'élèves accueillis est en hausse de près de 15 % depuis deux ans (130 élèves en 2015).

Madame Follézou prend la direction de l'école primaire, succédant à Madame Gadaud, nommée à d'autres fonctions. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Deperraz qui prend en charge la classe de CE2/CM1 depuis la rentrée. ●

CLASSE	ENSEIGNANT	ELEVES
Maternelle MS/GS	Mme Simonet	25
Maternelle PS/GS	Mme Gasparini	24
CP	Mme Chenal	25
CE1/CE2	Mme Thorin	25
CE2/CM1	Mme Deperraz	25
CM1/CM2	Mme Follézou et Mme Leterme	25

Les élèves d'élémentaire bénéficient également des interventions de Quentin Geiger en EPS (Education physique et sportive) et de Valérie Koster en musique.

REPRÉSENTANTS PARENTS D'ÉLÈVES

Elus pour l'année 2017/18.

Mme Defer (titulaire) - Mme Claudel (suppléante),
Mme Gélinet (titulaire) - M. Defer (suppléant),
Mme Jeanroch (titulaire) - Mme Fortain (suppléante),
Mme Lacour - Mme Richefeu - Mme Scerri (titulaires).

TRAVAUX D'ÉTÉ

Si l'école s'arrête en juillet et août, c'est souvent l'occasion de travaux, d'aménagements divers et variés.

Cet été a été particulièrement occupé avec :

- le changement d'une dizaine de fenêtres côté nord,
- la rénovation, sol, plafond et murs de la classe de Madame Thorin,
- l'installation d'une nouvelle aire de jeux en maternelle et d'un bac à sable,
- le réaménagement de la Salle polyvalente de maternelle avec pose d'étagères.

En termes d'investissements, on peut également évoquer l'achat de mobilier scolaire, de nouvelles batteries d'ordinateur pour la classe mobile et d'un nouveau vidéoprojecteur pour la classe de Madame Thorin.

En marge de l'école, le four de la cantine a été également changé. ●

COMITÉ DES FÊTES CHERCHE REPRENEURS



Après plusieurs années de bons et loyaux services, les membres actuels du Comité des Fêtes se sont mis en quête de nouveaux bénévoles pour reprendre le flambeau.

Aussi, si l'envie de poursuivre l'aventure vous tente, si vous avez de nouvelles idées, de l'énergie et une âme de GO-bri-colo-cuistot.

Vite, vite, lancez-vous!

N'hésitez à contacter les actuels membres pour plus d'informations :
Jocelyn Grignon au 06 16 47 25 86 ou jocelyn.grignon@legal-digital.fr

Laurent Guyot au 06 88 21 59 56 ou laurent.guyot@mpsa.com

vie associative, culturelle et sportive...

(CCAS)

Au programme...



50 convives pour le repas à la Ferme de la Quoiqueterie de Vieille-Eglise, l'accueil et le menu ont fait l'unanimité.

Après notre repas spectacle de fin d'année les festivités vont reprendre en 2018 : repas à l'extérieur, sortie de printemps, sorties cinéma, etc...

A vos boîtes à lettres, à vos ordinateurs (cours informatique du lundi toujours accessibles et gratuits !). ●

HARAS DE LA GIRE



Nos cavaliers se sont brillamment comportés au Championnat de France.

Voici leurs résultats :

Albane Decerf - 2^e en dressage
Coupe Club 2 par équipe

Elvire Pierson - 2^e en dressage
Coupe Club 2 par équipe

Elodie Lecointe - 3^e en Hunter
Club 2 jeune cavalier

Circé Bataille - 3^e - CCE
Poney 2 D Cadet et Premium

En outre Noémie Klein du Centre "Ecuries de la Vallée de Chevreuse" habitante de Lévis a obtenu la médaille de bronze dans la discipline du CSO catégorie Poney A élite équipe.



ASSOCIATIONS

(F2L)

De nouvelles activités à découvrir

→ Ce dernier trimestre 2017 a été l'occasion pour beaucoup d'enfants de découvrir deux nouvelles activités : le dessin et la relaxation.

Et pour tous les adhérents, de retrouver avec plaisir professeurs et amis dans le cadre de leur pratique musicale, de danse ou de gym.

En janvier, ce sont tous les Lévisiens qui

sont invités à se retrouver pour le Concert Tapas, le samedi 27, à 19h, dans une ambiance de samba !

Les autres dates à retenir sont :

- Le Concert des élèves de mi-année : dimanche 11 février.

- Le Salon des Arts : samedi 17 et dimanche 18 mars.

Belles fêtes à tous ! ●

(TENNIS CLUB LÉVIS-SAINT-NOM)

Saison 2018, cours et compétitions



→ La saison 2017 s'est terminée avec les finales du tournoi "open" le 10 septembre. Guillaume, notre professeur, a encore gagné le tournoi hommes. A noter que Manuela, notre Présidente a été demi-finaliste, battue dans un match serré par la gagnante, Arielle de Gaspéris. Le tournoi enfants "8/10 ans Orange" a vu s'affronter 8 jeunes garçons et 4 filles, et en filles, c'est Romane Lahilaire qui l'a emporté.

La saison 2018 démarre, avec toujours des cours dispensés par nos 3 professeurs : Xavier pour les enfants le jeudi après la classe, Guillaume pour 2 groupes d'adultes le samedi matin, et Émilie (remplacée car en congé maternité) à Auffargis en couvert pour les compétiteurs.

Les compétitions vont reprendre avec les Championnats départementaux seniors + 35 ans dames. Les terrains seront

donc occupés tous les samedis de 14 à 18h en janvier et en partie en février. Suivront en mars, les compétitions seniors + 35 ans hommes, qui prendront les terrains le dimanche matin.

Après le "Beaujolais tennis" de novembre a eu lieu le "Noël des enfants" le 17 décembre. A chaque fois, nous associons des petits matchs de doubles sans prétention avec un pot amical. Pour les enfants, nous les faisons jouer entre eux et contre leurs parents et nous offrons des petits lots aux présents.

Vous pouvez encore vous inscrire au Tennis Club. Les terrains étant éclairés, on peut jouer l'hiver dès lors qu'il fait sec. Il reste un peu de place dans les cours enfants du jeudi et à Auffargis pour d'éventuels compétiteurs.

Pour nous joindre : 38780133@fft.fr ou Manuela 06 87 11 19 99. ●

(AMICALE)

Activités à Notre-Dame de la Roche



→ En dehors du jardinage, le rôle de l'Amicale était de créer l'ouverture des élèves sur le monde l'extérieur en favorisant les contacts et les liens avec des personnes de la commune.

Ceci avait bien sûr pour but de préparer les élèves à une meilleure intégration dans la vie sociale ultérieure. On peut dire, avec du recul, que notre association a parfaitement accompli sa tâche en développant un excellent climat relationnel avec eux. Nos actions allaient même

jusqu'à la participation à la formation de ces jeunes en salle de classe.

Avec le départ des élèves, nous devons retrouver un nouvel équilibre dans cette collaboration entre l'Amicale et Notre Dame. C'est ce que nous sommes en train de préparer avec les responsables actuels. Ainsi nous conservons notre présence dans la serre dans le but de proposer aux Lévisiens tous les végétaux annuels ou vivaces lors de notre fameuse "Foire aux plantes" du mois de

mai. Mais avec Notre-Dame de la Roche, s'installe aujourd'hui un nouveau climat favorable à une participation la plus efficace possible toujours en fonction de nos propres moyens.

Dans ce cadre, nous avons réalisé le bouturage des rosiers prélevés à l'entrée de Notre Dame. Ceux-ci étaient en effet très chétifs et en voie de disparition. Nous voulons ainsi conserver la variété initiale présente à l'époque. Nous participons comme cela du mieux possible au renouvellement esthétique de l'Abbaye et cela rentre parfaitement dans notre zone de compétence.

Nous avons en plus créé un jardin supplémentaire devant notre serre actuelle afin d'agrandir nos possibilités d'actions en commun. Ce travail nous a demandé cependant beaucoup d'efforts en septembre et octobre dernier et dans ce cadre la proposition d'utilisation du matériel présent à Notre Dame a été la bienvenue.

Nous remercions beaucoup les nouveaux responsables de Notre Dame avec qui une sympathique collaboration vient de commencer.

Nous avons fêté cet événement après chaque session de travail en organisant des dégustations gastronomiques autant remarquables que réconfortantes. Peut-être est-ce également une nouvelle activité en voie de développement au sein de l'Amicale ? Nous le verrons bien. ●

(CLUB DES JEUNES D'AUTREFOIS)

Toscane, Prague... Vienne, la Croatie, à vous de voir !



→ Cet été, le Club faisait relâche. Le séjour en Toscane début octobre fut une réussite, richesse du patrimoine artistique, soleil et paysages ont ravi le groupe. Le 19 octobre, un Loto avec goûter a marqué notre rentrée.

Le 16 novembre, le repas de fin d'année animé par un spectacle inédit "Le sosie de Charlot", suivi d'un bal comme un avant-goût des fêtes de fin d'année.

Le 21 décembre, après-midi dansante avec bûche de Noël.

Le 18 janvier 2018, Assemblée Générale

suivie de notre traditionnelle "Galette" festive.

Les sorties prévues pour l'année 2018 (renseignements et inscriptions auprès du Président).

- le 14 ou 15 mars, sortie à Paris sur un après-midi (programme à parvenir),
- le 04 mai, sortie de printemps sur une journée (programme à parvenir),
- les 24, 25, 26 mai, Prague en excursions 3 jours/2 nuits 735 €/pers. (transports, hébergement, repas et visites inclus),
- du 01 au 08 octobre, la Croatie, séjour avec excursions 8 jours/7 nuits 1380 €/pers. (transports, hébergement, repas et visites inclus),
- les 02, 03, 04 décembre, Vienne et ses Marchés de Noël sur 3 jours/2 nuits 690 €/pers. (transports, hébergement, repas et visites inclus). ●

Le Président Michel Guichard
Mobile : 06 07 26 70 52
Email : mgd78320@gmail.com

Retour sur les Journées du Patrimoine



→ L'Eglise Saint-Nom et l'Abbaye Notre-Dame de la Roche ont été ouvertes exceptionnellement au public pendant les Journées du Patrimoine de septembre dernier.

Cette année, Lucien Legarrec de l'Association l'Amicale a accompagné et animé le circuit entre les deux sites.

Le groupe a pu profiter du Parcours des plantes sauvages présenté par Stéphane Lorient du PNR dans les jardins de Notre-Dame de La Roche.

Des cartes et photos anciennes étaient également présentées à l'Eglise Saint-Nom en fin de parcours.

Les visiteurs ont pu profiter également de la présence de Mélodie Michel, élève de Francis Vidil au Conservatoire de Versailles, qui pour la troisième année consécutive, nous a fait le plaisir de venir jouer sur l'orgue de l'église, avec une aisance et une virtuosité exceptionnelle.

Un grand merci à tous pour l'organisation de ces journées. ●

(PATRIMOINE)

Restauration de la statue de St-Pierre



L'église paroissiale de Lévis abrite plusieurs statues anciennes remarquables, dont la plus connue est Notre Dame de la Roche.

Plus discrète, celle qui se trouve dans une niche à gauche dans la nef, polychrome, avant la base du clocher, représente très certainement Saint-Pierre, même si la clef qu'il devait tenir dans la main droite a disparu ...

Selon les érudits, cette statue a été confiée à l'église de Lévis (autrefois Saint-Nom de Lévy) en 1750, par les religieux du Prieuré d'Yvette, alors possession de l'Abbaye de Saint-Maur des Fossés.

Elle est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH).

Son état s'est dégradé au fil des ans, et, il est récemment apparu que son bras droit pouvait se détacher et chuter.

Les Services culturels du Département, en liaison avec la Municipalité, ont donc mandaté une étude préalable à une éventuelle restauration. Le bras dangereux a été déposé ; il est apparu qu'il était en plâtre, et postérieur à la statue qui est en pierre calcaire.

En fonction des conclusions de l'étude et des possibilités budgétaires, il faudra décider les restaurations les plus appropriées.

VOS RENDEZ-VOUS A LÉVIS-SAINT-NOM

Janvier	Samedi 20 : Vœux du Maire
	Jeudi 11 : Galette CCAS
	Jeudi 25 : Galette - Jeunes d'Autrefois
	Samedi 27 : Soirée Tapas - F2L
Février	Samedi 10 : Soirée Karaoké - La Récré
	Dimanche 11 : Audition élèves - F2L
	Jeudi 15 : Goûter "Chandeleur" - Jeunes d'Autrefois
Mars	Samedi 3 : Fête du Tet - Les 5 Tigres
	Samedi 10 : Loto de l'Harmonie - 19h Centre polyvalent
	Jeudi 15 : Goûter - Jeunes d'Autrefois
	Samedi 17 et dimanche 18 : Salon des Arts - Centre polyvalent - F2L
	Samedi 24 : Fête du printemps - La Récré
Avril	Samedi 7 : Soirée Cabaret - G&C
	Dimanche 8 : Chasse aux œufs - La Récré
	Jeudi 12 : Repas printanier - Jeunes d'Autrefois
Centre polyvalent - Rendez-vous périodiques	
• Permanence UFC Que Choisir - 10-12h : chaque mois 1 ^{er} et 3 ^e samedi	
• Café littéraire de 10h30 à 12h - Graines et Cultures : chaque mois 2 ^e samedi	
• Micro-bibliothèque d'alternatives positives - 10h30 -12h : chaque mois 2 ^e et 4 ^e samedi et 1 ^{er} mercredi 9h-10h30	

Voyage dans le temps... toute une histoire...



Lévis-Saint-Nom d'Yvette à Girouard

“Aux sources de l'Yvette et près d'une ligne de partage des eaux qui a toujours joué le rôle d'un grand axe de circulation, le territoire de la commune de Lévis-Saint-Nom et ses vastes espaces naturels ont été conservés grâce aux grands domaines religieux...”

L'histoire... a laissé son empreinte tout le long de l'Yvette où s'égrainent les témoignages du passé, du Prieuré d'Yvette aux nombreux moulins qui utilisaient sa force motrice...” ● Y.V.

La nature reprend ses droits

→ Nous sommes dans le bassin sédimentaire parisien. Cette couche géologique contient des blocs de meulière, exploités jadis pour la construction comme en témoignent des carrières abandonnées, souvent transformées en mares.

Les versants d'une cinquantaine de mètres de dénivelé ont été creusés dans la couche tendre des sables de Fontainebleau, fins et purs utilisés en verrerie et en fonderie. Ils se sont déposés au bord d'une mer chaude qui occupait notre région voici plus de 30 millions d'années. Le fond de la vallée est formé d'argiles imperméables qui affleurent lorsqu'il n'y a pas d'alluvions et lui donnent cet aspect marécageux.

Prairie de fauche, grâce à des canaux de drainage, elles sont abandonnées en friches boisées juste avant la guerre.

La forme actuelle de la vallée date de la fin de la dernière glaciation environ 10 000 ans.

L'érosion est forte en raison d'un fort dénivelé. L'Yvette passe ainsi de 135 à 69 m jusqu'à Saint-Rémy-les-Chevreuse.

Grâce à cette forte pente, la force motrice de l'eau a facilité l'installation de très nombreux moulins alimentés par des biefs.

Centrée sur le Perray-en-Yvelines, la nappe phréatique alimente les très nombreuses sources. Jusque encore dans les années 1970, elle servait à l'approvisionnement en eau potable de la commune.

L'exploitation du bois

→ Au cours des siècles, le bois sert à la construction de logements, de véhicules de transport, d'outils. Il est indispensable pour faire cuire les aliments, pour le chauffage des habitations. La consommation augmente de façon significative au XVIII^e siècle dans les campagnes, où les fours à pain individuels ont remplacé le four collectif. Les bois du domaine royal ne sont pas exploités, on y recourt que dans les situations critiques.



La chasse sous l'Ancien régime

→ Les forêts autour de Paris couvraient alors une superficie de 70 000 hectares pour courir le cerf, le sanglier ou les bêtes fauves, le renard. Les cultures des villageois riverains subissent les dégâts causés par ce gibier qu'il leur était interdit de détruire.

La noblesse se réservait la chasse au gros, autorisant parfois celle du petit, toujours celle des nuisibles. La pratique de la chasse c'était l'affirmation de la noblesse et plus précisément ici, celle de Louis XVI, grand chasseur et dernier propriétaire du domaine de Lévis sous la monarchie. Cette situation prendra fin lors de l'abolition des privilèges, la nuit du 4 août 1789. L'aspect positif de ces anciens usages, c'est la conservation d'un superbe patrimoine, les forêts de l'Île-de-France étant impropres à l'agriculture.

Les moulins

→ La roue à aube, initialement horizontale, est inventée par les Romains. Le nombre de moulins (photos ci-contre) connaît en France un développement très important entre les X^e et XIII^e siècles.

Au Moyen-âge, propriétés seigneuriales, ou dépendant des monastères, ils doivent nourrir une population en accroissement. Il faut disposer du cours d'eau sur le plan juridique, être en mesure d'assurer les frais de construction et d'entretien.

À partir du X^e siècle, les seigneurs usent de leurs pouvoirs de commande-

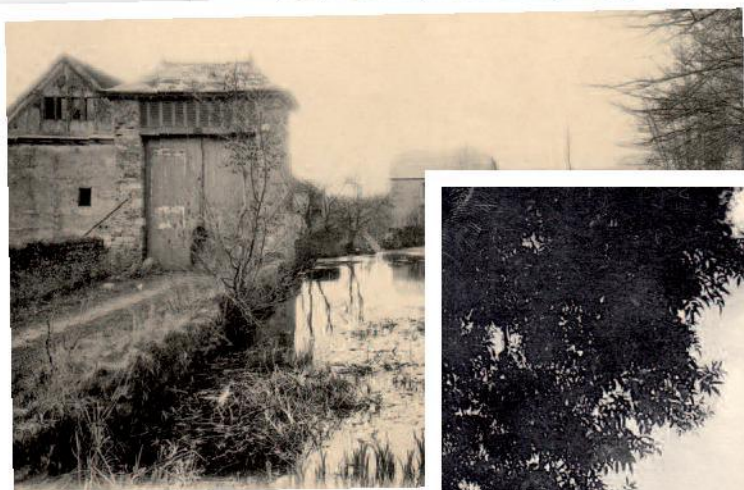
ment (bans). Tout le blé récolté dans un certain périmètre doit être apporté et moulu contre redevance payée en nature jusqu'au XVIII^e siècle, en argent ensuite. C'est le droit de banalité. Il est reversé au maître de l'eau et au maître des meules.

Le propriétaire lui donne des terres à cultiver pour son usage propre. Le meunier assure les services qui lui incombent : entretien du canal, des bâtiments, et des meules. Il possède son propre troupeau de moutons, les "bêtes à layne".

Les moulins de notre vallée datent du XVIII^e siècle. La carte de Cassini, élaborée entre 1750 et 1820, en indique huit entre la source de l'Yvette et Dam-

pierre dont trois à Lévis : le Moulin neuf à l'entrée ouest de Girouard, celui de Girouard près de la mairie et de Lavagot près de la D58.

Au début du XX^e siècle, 50 000 fonctionnent encore en France, mais l'exode rural à la fin de la première guerre mondiale provoque leur déclin et les meuniers ne trouvent pas de successeurs... ●



Remerciements : Extraits du livre "Au fil de l'Yvette" encore disponible auprès de l'AMICALE (Association pour la Mise en valeur du Cadre naturel et culturel de Lévis Saint Nom), merci à eux. Photo "L'Yvette" : G. Mallet.



Avant le 31 décembre 2017, nouveaux Lévisiens et Lévisiennes, pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

Nouveaux habitants ayant emménagé sur la commune, présentez vous en Mairie pour signaler votre nouvelle adresse.

(ANNONCES)

À VENDRE :

RACING WHEEL - XBOX 360 volant et pédalier Madcads comme neuf 30 €.

WII WHEEL comme neuf 10 €.

Retrait à domicile

46, rue de l'Eglise - Lévis-St-Nom

Si vous êtes intéressés, merci de laisser SMS sur portable au 06 80 37 69 46.

(ÉTAT-CIVIL)

Mariages

Christian DELLACA MINOT et Pierrette BASSELOT le 26 août
Aurélien BOISSIERE et Chanisara SIN-UM le 09 septembre

Décès

André MAYEUX le 03 novembre

→ CÔTÉ JARDIN

Votre terre est argileuse ?



→ Lors de la création du nouveau jardin à Notre Dame de la Roche, nous avons découvert une terre vivante et facile à travailler. Cette terre amendée dans le passé a conservé ses caractéristiques contrairement à la terre très argileuse et collante à laquelle nous sommes habitués dans nos jardins.

Beaucoup d'entre nous ont "hérité" de ce type de

sol qui nous cause tant de tourments et de difficultés. Il s'agit en effet d'une terre lourde, asphyxiée, qui se réchauffe lentement et qui devient extrêmement dure l'été sous l'effet de la chaleur. Cependant, les terres argileuses ont la réputation d'être productives mais à la condition d'un travail souvent "acharné".

Le rééquilibrage de ce type de sol est souvent assez long à réaliser. C'est pourtant possible si nous développons la vie microbienne, trop faible dans ce type de sol mal aéré, par des apports répétés de matières organiques. En effet, sous nos pieds, des milliards et des milliards de microorganismes sont capables d'assimiler, rejeter, transformer les éléments minéraux et organiques pour créer un milieu très propice à la vie.

L'argile est intéressante car elle participe pour moitié à ce que l'on appelle sur le plan agronomique le fameux "complexe argilo-humique". Celui-ci est considéré comme le réservoir de fertilité du sol car il permet notamment de concentrer de très nombreux minéraux, et d'assurer une excellente rétention d'eau. Ce n'est pas rien quand même !

Seulement voilà, dans le terme de complexe argilo-humique, il y a aussi le mot humus, et si l'argile est facilement disponible, l'humus lui est nettement plus fragile dans sa conservation. L'humus résulte de la décomposition ultime de la matière organique sous l'action des microorganismes du sol. Donc vous l'avez compris, il est primordial de maintenir la matière végétale source d'humus chaque fois que c'est possible dans vos jardins voire même d'en apporter en supplément pour développer la vie microbienne. Mais la terre argileuse peut s'améliorer progressivement. Pour cela on peut par exemple simplement laisser les restes de culture sur ou dans le sol après la récolte et opter pour les paillis organiques très nombreux à notre disposition tel le fumier, le bois sous forme de copeaux, les feuilles, engrais verts, compostage...

Si vous le permettez et pour illustrer cela je parlais de notre petite expérience personnelle. Lors de notre arrivée à Girouard il y a une dizaine d'années nous avons trouvé une "terre rapportée" très argileuse avec près de 40 % de taux d'argile. La commune nous a fait bénéficier pendant deux ans des feuilles tombées sur la surface communale et cela faisait de nombreux petits camions. Celles-ci mélangées avec du fumier provenant du haras ont été apportées à notre sol. En quelques années celui-ci s'est alors sensiblement amélioré à la fois sur le plan biologique mais aussi en termes de fertilité et de facilité à être travaillé.

Nous venons donc de toucher un sujet fondamental qui concerne la vie biologique des sols et leur conservation en bon état. C'est un sujet un peu compliqué je l'avoue mais j'espère cependant avoir été suffisamment clair dans ces explications un peu difficile à synthétiser. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez toujours me poser des questions à l'occasion de nos prochaines rencontres.

En conclusion ultimement simplifiée, accordons plus d'importance à ces apports de matières organiques à nos sols surtout dans nos cas de terres argileuses. Ils nous le rendront au centuple pour le plus grand profit de notre jardin en général mais aussi de nous-mêmes en tant qu'utilisateur final. ●



Daniel de L'Amicale



**Lévis
Saint
Nom**



**Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse**

Lévis-infos
 DECEMBRE 2017 - N°16
 Journal municipal édité par la Mairie de Lévis-Saint-Nom
 Directrice de la publication : Anne Grignon - Rédaction : Commission Communication
 Martial Goussard - Anne Bergantz
 Laure Bongert - Anne Grignon
 Jean-Pierre Morel - Sylvie Roiseux
 Myriam Santerne
 Conception réalisation : A.com. Anssens - Crédit photos : Mairie Lévis-St-Nom - F. Anssens
 PNR - Orange - Freepik.com
 Pixabay - DR.

MAIRIE LÉVIS-SAINT-NOM
 Place Yvon Esnault
 Tél. 01 34 61 82 05
 Fax : 01 34 61 49 94
 levis.mairie@wanadoo.fr
 www.levis-saint-nom.fr
 Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h
 Je : 8h30-12h - 14h-20h.